

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MAI 2022 A 15 H.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de Monsieur Michel Mikolajczak. ✓

Les actionnaires dont les noms sont repris à la liste ci-jointe sont présents ou représentés. ✓

Monsieur le Président désigne Madame Sonia Laschet comme secrétaire et Madame Nathalie Thunus et Monsieur Geert Smet comme scrutateurs. ✓

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée les exemplaires de journaux dans lesquels les convocations ont été publiées et fait procéder à la signature de la liste des présences. ✓

Le Président dépose sur le bureau la convocation aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs, au commissaire ainsi que la publication de la convocation sur le site internet de la société, aux Annexes du Moniteur Belge (Annexes du Moniteur belge n° 2022701337 du 29/04/2022) et dans l'Echo (Echo du 29 avril 2022). ✓

Le Président constate ainsi que la présente assemblée est valablement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour. ✓

--- o ---

ORDRE DU JOUR

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ✓
2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ✓
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE ✓
4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021 ✓
5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE
6. DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

-
1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée dispense Madame Sonia Laschet de faire lecture intégrale du rapport de gestion du conseil d'administration (joint au présent procès-verbal). Le Président fait rapport verbal sur l'activité de la société.

S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DES ANGLAIS 6A

4430 ANS.

2. RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Michel Mikolajczak, membre du Comité de rémunération, commente le rapport de rémunération.

Décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 244.598 actions, représentant 61,70% du capital social.

Voix Pour : 244.598 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. RAPPORT DU COMMISSAIRE

L'assemblée a pris connaissance des rapports du commissaire relatifs aux comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 (jointés au présent procès-verbal) et dispense Monsieur Christian Schmetz, représentant de BDO Réviseurs d'Entreprises, d'en faire la lecture intégrale.

4. COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 ont été mis à la disposition des actionnaires conformément au Code des Sociétés.

Décisions : L'assemblée générale approuve les comptes annuels sociaux à l'unanimité. Ils resteront joints au présent procès-verbal.

A l'unanimité, l'assemblée décide d'approuver l'affectation suivante du bénéfice à affecter de 4.338.156 € :

- 1.030.060 € de report à nouveau à ajouter au bénéfice reporté de l'exercice précédent de 10.944.564€ ce qui donne un montant total de 11.974.624 € en bénéfice reporté au 31 décembre 2021 ;
- 3.308.096 € de rémunération du capital, correspondant à un dividende brut de 8,40 € et à un dividende net de 5,88 €.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 17 juin 2022.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 244.598 actions, représentant 61,70% du capital social.

Voix Pour : 244.598 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

S.A. MOURY CONSTRUCT

RUE DES ANGLAIS 6A

4430 ANS.

5. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 244.598 actions, représentant 61,70% du capital social.

Voix Pour : 244.598 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Décision : Par vote spécial et séparé, l'assemblée donne également pleine et entière décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2021.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 244.598 actions, représentant 61,70% du capital social.

Voix Pour : 244.598 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEUR

Décision : Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Barbarin en tant qu'administrateur de la société, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Georges Hübner, administrateur de Moury Construct SA pour un mandat de trois ans. L'assemblée générale constate l'indépendance de Monsieur Georges Hübner conformément à l'article 7 :87 du Code des sociétés et associations dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés dans le code belge de gouvernance d'entreprise.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 244.598 actions, représentant 61,70% du capital social.

Voix Pour : 244.598 voix (100%)

Voix Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h

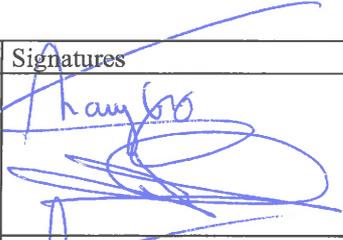
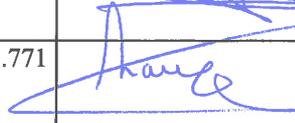
De tout quoi, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les membres du bureau.

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2022
LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

| Noms et domicile | Nombre d'actions | Signatures |
|--|------------------|---|
| S.A. MOURY FINANCE Rue Goethe 24-28 LUXEMBOURG représentée par G4 Finance (Gilles-Olivier MOURY) et Nathalie THUNUS | 198.322 |  |
| G4 Finance SRL Voie de Liège 35, 4053 Chaudfontaine Représentée par Gilles-Olivier MOURY | 41.771 |  |
| Geert Smet Droogveldstraat 201, 2880 Bornem | 10 |  |
| Caceis Bank 1-3 Place Valhubeert, 73013 Paris France par procuration | 4.390 | |
| Euroclear Bank Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles par procuration | 105 | |
| TOTAL | 244.598 | 61,70% |

LE SECRETAIRE



LE PRESIDENT



LES SCRUTATEURS





SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A
TVA 413.821.301

AGO – 31 MAI 2022 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 25 mai 2022

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue des Anglais 6A à 4430 ANS

LE SOUSSIGNE :

Caceis Bank 1-3 Place Valhubert, 75013 Paris France

4,390 Shs

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **31 mai 2022 à 15 heures à 4430 ANS, rue des Anglais 6A**, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

| | OUI | NON | ABSTENTION |
|---|--------------|-----|------------|
| 1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> | | | |
| 2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2021.</i> | 4,390 | | |
| 3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u> | | | |
| 4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2021, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 8,40 par action qui sera payable le 17 juin 2022.</i> | 4,390 | | |
| 5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u> <i>Propositions de décisions :</i> - L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2021 ; - L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2021. | 4,390 | | |
| 6. <u>DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEUR</u> <i>Proposition de décision :</i> Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Barbarin en tant qu'administrateur de la société, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Georges Hübner, administrateur de Moury Construct SA pour un mandat de trois ans. L'assemblée générale constate l'indépendance de Monsieur Georges Hübner conformément à l'article 7 :87 du Code des sociétés et associations dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés dans le code belge de gouvernance d'entreprise. | 4,390 | | |

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- **Pourra*** :

- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à **London**, le **23 May 2022**

Goed voor volmacht 

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A

TVA 413.821.301

AGO – 31 MAI 2022

PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 25 mai 2022

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue des Anglais 6A à 4430 ANS

LE SOUSSIGNE :

Euroclear Bank SA/NV 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Brussels, Belgium
105 Shs

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **31 mai 2022 à 15 heures à 4430 ANS, rue des Anglais 6A**, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

| | OUI | NON | ABSTENTION |
|---|------------|-----|------------|
| 1. <u>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> | | | |
| 2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du conseil d'administration au 31 décembre 2021.</i> | 105 | | |
| 3. <u>RAPPORT DU COMMISSAIRE</u> | | | |
| 4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2021, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 8,40 par action qui sera payable le 17 juin 2022.</i> | 105 | | |
| 5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u> <i>Propositions de décisions :</i> - L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2021 ; - L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2021. | 105 | | |
| 6. <u>DEMISSION ET NOMINATION D'ADMINISTRATEUR</u> <i>Proposition de décision :</i> Suite à la démission de Monsieur Jean-Pierre Barbarin en tant qu'administrateur de la société, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Georges Hübner, administrateur de Moury Construct SA pour un mandat de trois ans. L'assemblée générale constate l'indépendance de Monsieur Georges Hübner conformément à l'article 7 :87 du Code des sociétés et associations dès lors qu'il respecte l'ensemble des critères énoncés dans le code belge de gouvernance d'entreprise. | 105 | | |

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- ~~Pourra~~ :

- Ne pourra pas :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à **London**, le **24 May 2022**

Goed voor volmacht 

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »